



## Analyse de risque / Plan de sécurité des entraînements de natation en Meuse du COOL Huy. (15/01/2024)

### **Préambule :**

Pour les conditions de température, les entraînements répondent :

- aux règles de la FINA/FFBN (Fédérations francophone belges de natation), si l'eau est à une température supérieure ou égale à 16°C ;
- aux règles de l'IWSA (Fédération internationale de natation hivernale), si l'eau est à une température strictement inférieure à 16°C.

### **I) Tenue des entraînements :**

#### a) Débit de la Meuse :

- En référence au tableau en annexe reprenant les vitesses d'eau mesurées à l'emplacement de la tenue des entraînements et afin de tenir compte avant toute considération de la sécurité des participants, aussi bien nageurs que membres de l'organisation et personnel de sécurité, il est acté que le débit maximal au-delà duquel l'entraînement est annulé est de 600 m<sup>3</sup>/sec.
- En effet, ce débit représente une vitesse d'eau relative à la berge de 5km/h, ce qui est très inférieur à la vitesse possible pour nos bateaux de sécurité (environ 30 km/h).
- Par expérience, à cette vitesse d'eau, le fait de saisir les échelles de sortie d'eau ne représente aucun souci pour nos nageurs du COOL Huy autorisés à se mettre à l'eau pour l'entraînement.

#### b) Objets dérivants :

- Les objets dérivants ne présentent pas un risque élevé pour les nageurs car ils se déplacent à la même vitesse que le courant. Leur vitesse relative maximum par rapport aux nageurs est égale à la vitesse du nageur et, donc, indépendante du débit. Cependant, une attention particulière doit être portée à la mise à l'eau et à la sortie de l'eau.
- Les objets dérivants peuvent toutefois causer une gêne aux bateaux d'accompagnement pendant leurs déplacements, sauf pendant la récupération d'un nageur en difficulté car celui-ci dérive également.

- Les périodes les plus critiques sont les phases d'augmentation du débit car l'élévation du niveau et l'augmentation de la force de l'eau peuvent décrocher/emporter des objets des rives.
- La présence de nombreux objets dérivants massifs (branches entre autres) ou une tendance à l'augmentation rapide du débit peut mener à la suppression de l'entraînement.

c) Température de l'eau / Gel :

- Par nature, la natation en eau froide ne compte pas de limite inférieure de température.
- Les nageurs doivent présenter une preuve de leur expérience relative à la pratique de la natation en eau hivernale afin de déterminer leur niveau. Si aucune preuve d'expérience n'est présentée, le niveau du nageur sera considéré comme nul.
- Dès lors, et en fonction de l'expérience de nos nageurs, nous appliquons la restriction de temps de nage adaptée à leur niveau d'entraînement. L'entraînement est toujours progressif.
- Les compétitions internationales incorporent des courses d'une distance de 25 à 1609 mètres. En moyenne, il faut compter 8 à 15 minutes pour parcourir 450 mètres et 18 à 30 minutes pour effectuer 1000 mètres. Ces durées sont également les limites de temps de nage imposées par l'IWSA, afin de garantir la sécurité de tous les participants aux compétitions organisées sous sa réglementation pour les températures inférieures à 2°C.
- Le temps de nage maximum pour nos nageurs dépend de la température de l'eau. Il est limité à : 10 minutes sous les 5°C, 15 minutes entre 5°C et 10°C, 25 minutes entre 10 et 16°C, 2 heures au-delà de 16°C.
- Tout nageur désirant dépasser les limitations de l'Art 33. dans le cadre de la préparation à une compétition plus exigeante aura besoin d'une progression assistée. Il devra justifier de cette préparation par la confirmation d'inscription à cette compétition. Il devra aussi faire la demande aux membres de l'OA présents sur place avant l'entraînement et ce, afin d'avoir une sécurité personnalisée. Cette sécurité ne pourra jamais mettre en péril la sécurité générale de l'entraînement et pourrait donc être refusée en fonction d'un nombre de nageurs élevé et/ou d'un débit important et/ou de conditions météorologiques difficiles. Le nageur respectera dans tous les cas la limite des temps d'immersion couramment vécus dans ces mêmes compétitions usuelles.
- Le gel n'est pas une cause d'annulation des entraînements. Seule la présence de glaces dérivantes rend l'organisation des entraînements hebdomadaires impossible à cause du danger de coupure pour les nageurs, ainsi que pour les bateaux de sécurité.

d) Météo :

- La force du vent ou des conditions météo difficiles peuvent mener à la suppression de l'entraînement. La limite des rafales du vent étant fixée à 100km/h.

e) Conditions administratives

- L'affiliation à une fédération et/ou à un club de natation en eau froide acte de la capacité du participant à pratiquer cette discipline.
- Pour participer aux entraînements, un nageur doit être affilié au club COOL Huy ou à un autre club de nage en eau libre ou être en possession d'une licence de triathlète. Dans ces deux derniers cas, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation d'un administrateur du club COOL Huy.
- Une dérogation à cette règle est faite pour les nouveaux nageurs candidats à la pratique de la natation en eau libre. Ceux-ci bénéficient de la possibilité de participer à trois séances d'initiation avant de devenir membre du club COOL Huy.
- Aucune mise à l'eau n'est autorisée sans la présentation d'un certificat d'aptitude dûment rempli par un médecin. De plus, pour nager dans une eau à une température inférieure à 16°C, tout nageur doit présenter au secrétaire un certificat médical de test à l'effort selon les modalités fréquences/âge définies dans le règlement du COOL Huy. Voir annexe.

**II) Identification des risques habituels et mesures mises en place**

a) Accident de circulation

- Les nageurs sont tenus de respecter les règles de circulation reprises dans le code de la route pour se rendre aux divers points de départs et d'arrivées des entraînements de nage en Meuse organisés par le COOL Huy.

b) Accident de navigation.

- Les pilotes doivent posséder les qualifications et l'expérience suffisante pour la manœuvre des bateaux.

c) Règlement de sécurité :

- Préalablement à chaque entraînement planifié par le COOL Huy, les organisateurs s'assurent que les conditions de nage en Meuse sont bien comprises dans les limites acceptables. Un SMS est envoyé à chaque affilié de COOL Huy afin de confirmer ou d'infirmer la possibilité de nager. Ce message reprend également les conditions de température et de débit de la Meuse.
- Le club COOL Huy met en place une sécurité à l'aide d'un bateau à moteur dont la puissance permet d'atteindre une vitesse égale ou supérieure au double de la vitesse d'eau établie sur la base du relevé de débit effectué immédiatement avant l'entraînement. Sous certaines conditions (plus de 40 nageurs ou débit strictement supérieur à 400m<sup>3</sup>/sec), deux bateaux seront obligatoirement déployés afin de garantir une sécurité optimale. Chaque bateau possède un équipage double : un barreur ainsi qu'un assistant pour la surveillance et l'assistance aux nageurs.

- Suivant les exigences du SPW, l'information de mise à l'eau de nos nageurs est toujours signalée préalablement à la police locale, aux pompiers et à l'écluse d'Ampsin. Idem pour la fin d'exercice. Sont présents lors de chaque entraînement : un responsable du club, un ou plusieurs sauveteurs (brevet de sauvetage, brevet de secouriste plongeur, brevet de secouriste industriel, brevet de secourisme, ...). Au minimum, l'un d'eux est formé à l'utilisation du DEA et à l'emploi de l'oxygène.
- Une liste exhaustive des nageurs participant à l'entraînement est établie pour chaque séance.
- Pour les entraînements longues distances, les heures de mise à l'eau selon les distances parcourues sont déterminées de façon à effectuer un rassemblement des nageurs dans une zone limitée, ce qui permet un encadrement efficace par le ou les bateau(x) de sécurité.
- L'utilisation d'équipements en néoprène (bonnets, gants, combinaisons, ...) est autorisée à l'entraînement mais en aucun cas obligatoire.
- Chaque nageur ne peut se mettre à l'eau que s'il est équipé d'une bouée de sécurité fluorescente afin d'être parfaitement visible pour les responsables de la sécurité et les usagers de la Meuse. De plus, cette bouée permet au nageur en difficulté de se tenir à un objet insubmersible en attendant les secours (autre nageur ou bateau).
- En cas de débit élevé, pour les courtes distances (au-delà de 400m3/sec), un responsable du club organise une séquence de mise à l'eau permettant un étalement des arrivées à l'échelle de sortie.
- Les zones de nage sont celles autorisées par le SPW (notamment : 15 mètres de large au départ de la rive droite à Huy, entre le pont Père Pire et le pont Baudouin, et 15 mètres de large de la rive gauche dans la zone de nage de Bas-Oha). Ces limitations ont pour but pour but de maintenir les nageurs en dehors de la zone de navigation.
- Les activités de type "traversée" sont soumises à l'autorisation de la police de la navigation et du SPW.
- La zone de nage est signalée aux pilotes de bateaux utilisateurs de la Meuse par le déploiement, en amont et en aval, de panneaux réglementaires.
- Rappel : Le COOL Huy assure la présence de sauveteurs aux qualifications variées (maîtres-nageurs, secouristes, secouristes-plongeurs brevetés adeps, infirmiers, médecins, ...). Ces personnes sont membres du club ou liées à celui-ci. Le ratio doit être d'un sauveteur par tranche de vingt nageurs présents en même temps dans l'eau et d'une personne formée à la réanimation pour tout le groupe.
- Un sauveteur est affecté au suivi sur le bord si la mise à l'eau est possible le long de la zone d'entraînement. Si ce n'est pas le cas, ce personnel prend place sur une embarcation.

- Le club COOL Huy assure la présence de bateaux de sécurité. Un bateau assure la sécurité de 40 nageurs participants à l'entraînement. La fonction première des embarcations est de signaler la présence des nageurs dans l'eau aux autres usagers de la Meuse (pêcheurs, péniches, bateaux de plaisance, ...). En second rôle, ils assurent la proximité des sauveteurs si la mise à l'eau n'est pas faisable de chaque point de la berge le long de la zone d'entraînement. En cas d'incident, le rôle du bateau devient éventuellement la récupération d'un nageur en difficulté et sa mise en sécurité (voir point précisant le rôle des bateaux en cas d'incident).

### **III) Scénarios d'accident et actions à prendre.**

Rappel du règlement COOL Huy : tous les nageurs participants aux entraînements du COOL Huy doivent être équipés d'une bouée de sécurité pour la mise à l'eau. Cette bouée est un outil de localisation et de repos à disposition immédiate de chaque nageur.

#### a) Moyens de secours et priorisation de mise en œuvre

Un nageur en difficulté signale son état en agitant un bras au-dessus de la surface de l'eau.

#### b) Les moyens de secours sont, dans l'ordre d'intervention prioritaire :

##### **A : Tous les compagnons d'entraînement à proximité.**

- En effet la principale valeur défendue par le club COOL Huy est l'entraide et le soutien entre les participants. On ne nage pas seul et le compagnon est le plus à même d'apporter rapidement une assistance.
- Tout nageur témoin d'appel à l'aide d'un des participants est tenu de se diriger immédiatement vers le nageur en difficulté afin de lui fournir une assistance immédiate. Au-delà de deux aides présentes, les autres nageurs se tiendront à distance, dans une zone de repli sécurisée, afin d'éviter de surcharger la zone de l'incident et de se tenir prêt à intervenir également, si cela s'avérait nécessaire. La zone de repli est définie comme étant la zone sûre la plus proche de chaque nageur en cas d'incident, permettant la sortie de l'eau et l'accès à la voirie. Par exemples : une échelle, un escalier, une plage, ... Le but étant d'éviter le suraccident et de faciliter l'évacuation de la zone de nage. Si, du fait de l'incident, les moyens de surveillance sont mobilisés, la sécurité ne peut dès lors plus être correctement assurée.

##### **B : Le ou les surveillants secouristes présents sur la berge**

- Sont tenus de se rendre immédiatement à la hauteur du nageur en difficulté. Il convient de rappeler que les déplacements sont plus rapides sur la berge que dans l'eau. Si aucun nageur n'a pu se rendre auprès de la victime, le surveillant/sauveteur se mettra à l'eau au plus près de la victime afin de lui porter secours.

##### **C : Le(les) bateau(x) présents et le surveillant/ secouriste présent à bord**

- Ils interviennent dans certains cas. Si la victime est accompagnée d'autres nageurs, le bateau doit s'approcher tout en restant à une distance de sécurité lui permettant de continuer à assurer la sécurité des nageurs restants en Meuse et, si besoin, d'appuyer le travail de mise en sécurité réalisé par les autres personnels de sécurité présents (nageurs, sauveteurs,

secouristes, ...). Bien entendu, la priorité doit être donnée à l'assistance à la victime. Si le bateau est le meilleur moyen d'intervention disponible sur place, ordre sera donné d'interrompre l'entraînement et tous les nageurs devront sortir de l'eau par l'accès sécurisé le plus proche de leur position.

c) Reprise de l'entraînement :

- L'entraînement ne pourra reprendre que sur autorisation du membre de l'OA présent sur place et uniquement lorsque les moyens de sécurité seront rétablis après prise en charge de la victime.
- Au besoin, l'entraînement sera stoppé totalement si l'incident remet en cause la disponibilité des moyens de secours dans un délai raisonnable compte tenu des conditions d'entraînements (froid, débits Meuse, heure avancée).

d) Gestion de l'évènement :

Règles de mise en sécurité.

**Tout incident doit au début être considéré comme grave et entraîner la prise en charge immédiate de la victime.**

- C'est seulement après évaluation de la situation que la décision de poursuivre ou non l'entraînement sera prise. Dans le cas où les moyens de sécurité navigants se voient mis dans l'impossibilité de surveiller l'entraînement par leurs actions de secours, ordre est donné d'annuler la fin de l'entraînement.
- Pour chaque incident, le membre de l'OA désigné et présent sur place prend la supervision des opérations et est le principal décideur des actions de sécurité à prendre.

Première voie de secours :

- La victime est accompagnée jusqu'à la sortie de l'eau la plus proche par d'autres nageurs, des secouristes ou des sauveteurs). Si la victime a besoin d'une aide plus importante, elle est amenée hors de l'eau par le sauveteur le plus proche. Alternativement, s'il s'agit du moyen le plus sécurisé et rapide, un bateau de sécurité pourra embarquer la victime. Dans ce dernier cas, l'entraînement est interrompu immédiatement par une action prise en bon père de famille.

Suite à donner :

**1 : Petites blessures** (coupure légère, coup sans conséquence, crampe, refroidissement léger, ...)

- La victime est prise en charge par le secouriste du club. Selon la gravité de la situation, un appel peut être fait au service de secours (112) afin de garantir la sécurité maximale de la victime. Dans tous les cas, le maintien au chaud de celle-ci est la priorité (vêtements, couvertures, ...)

**2 : Blessures importantes** (coupure profonde, large ou contaminée par des débris, choc violent, suspicion de fracture, malaise, étourdissement, perte de connaissance, douleurs poitrinaires, perte de souffle, perte de cohérence, immersion prolongée, hypothermie sévère, ...)

- Un appel sera immédiatement fait au service de secours (112) et la victime sera accompagnée par le secouriste jusqu'à sa prise en charge par les équipes médicales. Au besoin, le secouriste présent apportera son aide selon sa formation afin de participer au mieux aux premiers soins apportés à la victime.
- Dans le cas d'un appel des secours, un nageur ou un accompagnant sera dépêché le long de la voirie, à l'endroit le plus judicieux, afin de guider au plus vite les secours. Le matériel disponible (oxygène, boîte de secours, DEA, ...) sera apporté sur place par le personnel disponible : nageurs, accompagnants, secouristes excédentaires, ...
- En cas d'appel des services de secours, l'entraînement est d'office suspendu jusqu'à prise en charge de la victime ou rétablissement des moyens de surveillance, si ce rétablissement ne remet pas en cause le secours à la victime.
- En cas d'évacuation de la Meuse, les nageurs regagneront au plus vite le site vestiaire en se regroupant au maximum et en se protégeant du froid grâce aux équipements emmenés dans les bouées de secours personnelles.
- Pour chaque accident, une fiche « analyse d'accident » devra être remplie et l'accident devra être analysé en OA avec la présence des intervenants afin de tirer les leçons éventuelles et d'adapter les moyens et procédures mis en œuvre. Une historisation de ces fiches d'incident sera réalisée par l'OA du COOL Huy.

#### **IV) Formation :**

- Des exercices de simulation d'incidents sont organisés afin de familiariser les membres avec les procédures et le matériel.
- Le club informe et encourage ses membres à suivre des formations, notamment le Brevet Européen de Premiers Secours et les recyclages réguliers.